

COMPTE RENDU
SEANCE DU 26 JUIN 2006

Par suite d'une convocation en date du 19/06/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 26/06/2006 à 19 H 15 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, JP. ARMAND, M. CARUSO, K. CONTE, B. CUENOT , G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés et représentés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Gisèle LINVAL

OBJET DE LA REUNION

- Mise en place du Conseil Municipal
- Organisations du 13 juillet
- Questions diverses

1/ MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'élection de nouveaux Conseillers Municipaux la liste des membres constituant les commissions doit être mise à jour. Le Maire décrit le rôle des commissions et demande à chaque Conseiller de se présenter comme membre aux commissions qui les intéressent.

Le Conseil valide à l'unanimité la constitution des commissions telles que décrites en annexe.

2/ ORGANISATION DU 13 JUILLET

A/ Descente aux flambeaux ?

↳ Ca sera une remontée aux flambeaux après le tir du feu d'artifice.

- A quelle heure ? après le feu d'artifice (aux alentours de 23 H)
- Quel parcours ? Salle des Fêtes à Place de la Gare
- Qui encadre ? Les Conseillers, les parents...

B/ Feu d'Artifice

- Qui tire le feu ? Jacky CARREY et Bernard CUENOT
- A quelle heure ? 22 H 30

C/ Bal

- Place de la gare si beau temps / Salle des fêtes si pluie
- DJ : Damien Beauprêtre
- Qui tient la buvette ? Les Conseillers
- Autorisation de buvette = OK
- Voir Charles PIQUARD pour camion frigorifique
- Boissons = commande = Bernard CUENOT auprès des CAVES JACQUOT
- Sandwichs = commande = secrétaire auprès de BOUCHERIE BERNA

D/ Nettoyage

- Mme MARTINS fait le ménage le vendredi matin (la salle des fêtes étant loué à partir du vendredi après-midi pour un mariage) si le bal a lieu à la salle des fêtes. Elle souhaiterait si possible que les tables, les chaises soient rangées et les frigos débarrassés. Qui s'en charge ? Les Conseillers présents.
- Il faudra redescendre les tables et les bancs à la salle des fêtes après le bal, s'il a lieu place de la gare. Qui s'en charge ? Les Conseillers présents.

E/ Affiches

- Qui fait les affiches ? La secrétaire
- Qui placarde les affiches à Deluz et Laissey ? Gisèle LINVAL et Karen CONTE

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 – SCOLARISATION DES DEUX ANS A LA MATERNELLE DE LAISSEY

Le Maire informe les Conseillers des diverses conversations qu'il a eu avec les instituteurs concernant la scolarisation des deux ans et demande au Conseil de se positionner par rapport à cette décision.

Le Conseil à l'unanimité mandate le Maire pour que les enfants qui ont deux ans révolus le jour de la rentrée et qui sont propres soient scolarisés et ce à chaque rentrée.

3.2 – CHUTE DE PIERRES AU LOTISSEMENT

Le Maire informe le Conseil qu'il faut prendre une mesure d'urgence par rapport aux chutes de pierres au lotissement.

Il a contacté les CDEI qui ne sont pas compétents pour ce genre de travaux ; l'entreprise TETRA n'a pas répondu ; l'entreprise CLIVIO doit venir faire un devis pour la mise en place de grilles.

Suivant le montant de ce devis, il faudra certainement lancer une consultation en procédure adaptée ou un appel d'offres.

3-3 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT IMPASSE MALLEPLANCHE RUE DES VIGNES COGNARD RUE ELISEE BOST

Le Premier Adjoint présente au Conseil le devis de l'entreprise VAL TP pour la pose de barrières le long de la voie SCNF (2310 € HT) et pour la fourniture et la pose d'un caniveau béton et la confection d'un regard rue des Vignes Cognard (2610 € HT).

Le Conseil vote à l'unanimité la fourniture et la pose d'un caniveau béton et la confection d'un regard rue des Vignes Cognard mais rejette la pose de barrières.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 21 H 45.

Fait à Laissey, le 7 juillet 2006
Le Maire,

Yannick DESSENT